

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés, des impacts
environnementaux et
des déchets

Bureau des installations
classées pour la
protection de
l'environnement

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par :

N° 5018-2016/1-
ISP/DENV

Nouméa, le 23 NOV. 2016

Le Directeur,

à

Monsieur Sofian LEBRUN
Gérant de la société Auto Soso
5 rue des Frères Terrasson - Numbo
BP 27336
98801 Nouméa Cédex

Objet : visite d'inspection suite à une plainte en date du 09 novembre 2016
Pièce jointe : compte-rendu de visite d'inspection

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte-rendu de la visite d'inspection réalisée le 09 novembre 2016 sur votre installation de stockage et de démontage de véhicules hors d'usage, située à Numbo, commune de Nouméa.

Je vous saurai gré de vouloir prendre en considération les différentes remarques et satisfaire aux demandes formulées par l'inspection des installations classées.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND